

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D043_290324

FOURRIÈRE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Passation d'un contrat de concession selon la Procédure Simplifiée - Attribution

Il est rappelé que le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'un contrat de concession selon la procédure simplifiée, pour la gestion de

la fourrière automobile sur le territoire de la Communauté de Communes pour une durée de 5 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal d'Annonces légales, sur le BOAMP ainsi que sur la plateforme dématérialisée Marches-publics.info avec une remise des offres fixée au 24 janvier 2024 à 12h00.

Une offre est arrivée dans les délais impartis.

Pour mémoire, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie remet tous les 5 ans en concurrence la délégation de ce service, depuis la reprise de la compétence « fourrière automobile » en 2007. L'actuel contrat arrive à échéance le 03 juin 2024.

La Commission de délégation de service public s'est réunie le vendredi 26 janvier 2024 et le jeudi 22 février 2024 afin de rendre un avis sur la candidature et l'offre reçue dans les délais impartis.

Le Conseil Communautaire est invité à prendre acte du « rapport du Président », annexé à la présente délibération (*), sur la procédure de passation du contrat de concession du service public de fourrière automobile sur le territoire des communes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie dévolu à la SARL PESLIER GARAGE HOICHE sise chemin des Salines à SAINT-ARNOULT (14800), pour une durée de 5 ans,

(*) rapport adressé préalablement, le 14 mars 2024, à chacun des membres du Conseil Communautaire, avec le projet de convention de délégation de service public et le projet de délibération.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Prendre acte du Rapport du Président,
- Approuver l'attribution du contrat de concession à la SARL PESLIER GARAGE HOICHE, sise chemin des Salines à Saint-Arnoult (14800), respectant les tarifs de l'arrêté ministériel du 3 août 2020, pour une durée de 5 ans à compter du 4 juin 2024.
- Approuver la convention de service public de fourrière automobile sur le territoire des communes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, ainsi que ses annexes,
- Approuver le tarif aux usagers qui forme l'entière rémunération du service et le financement partiel des investissements,
- Se prononcer favorablement sur la convention de délégation de service public,
- Habilitier son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le contrat à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré*

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du Rapport du Président,

APPROUVE l'attribution du contrat de concession à la SARL PESLIER GARAGE HOCHE, sise chemin des Salines à Saint-Arnoult (14800), respectant les tarifs de l'arrêté ministériel du 3 août 2020, pour une durée de 5 ans, à compter du 4 juin 2024,

APPROUVE la convention de service public de fourrière automobile sur le territoire des communes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, ainsi que ses annexes,

APPROUVE le tarif aux usagers qui forme l'entière rémunération du service et le financement partiel des investissements,

SE PRONONCE favorablement sur la convention de délégation de service public,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le contrat à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

